



## Les Nouvelles de Mélagues – Juillet 2023

### Le temps

L'ensemble du mois est tout en contrastes, avec un seul élément unificateur : la persistance de la sécheresse, préjudiciable aux nappes phréatiques, n'ayant bénéficié ni en hiver, ni au printemps, d'aucun rechargement suffisant. Par contre, les pluies éparses d'avril à juin ont été bénéfiques pour les jardins et les herbages, et les agriculteurs ont pu, dans leur ensemble, engranger de belles réserves de foin.

Le mois de juillet, cependant, a débuté par deux ou trois jours d'un rafraîchissement important, qui nous a fait ressortir des réserves les vêtements de demi-saison. Puis nous avons subi quelques jours de canicule, moins sévère au cœur de nos montagnes que dans les villages de nos vallées, même si, certains jours, les 30° centigrades ont été allègrement atteints. Les vents se sont montrés très instables, et la lutte entre le nord-ouest et le sud-ouest (le noroît et le suroît des marins) a été certains jours contrariée par le vent du sud, venu du Sahara, qui nous a laissé, en signe de sa visite, quelques pincées de sable jaune, ou même le vent du sud-est, dit « le grec », très rare dans notre région. Mais aucun de ces vents ne nous a apporté de véritables averses, malgré quelques gouttes de pluie orageuses dont l'essentiel est tombé plus à l'est. Le mois semble devoir se terminer sans esclandre atmosphérique, dans la monotonie d' « une saison blanche et sèche ».

\*\*\*\*\*

### Une figure de Mélagues nous a quittés



Les derniers jours de juillet ont été attristés par le décès de Pierre Roques, de la Vayssède, à l'âge de 69 ans, emporté par une maladie impitoyable, dont il était atteint depuis deux ans. Tous ceux qui l'ont connu, et en particulier les Mélagais, garderont de lui le souvenir d'un homme affable et cordial, toujours prêt à rendre service, ayant géré sa ferme avec savoir-faire et assiduité. À son épouse Josette, à ses filles Céline et Stéphanie, à sa fratrie, ses petits-enfants, et neveux, et à toute la famille, nous adressons l'expression de notre peine partagée et de notre amitié. À cet hommage se joint le conseil municipal, dont il a été longtemps membre et maire adjoint, exemplaire par son assiduité et sa disponibilité. Décédé dans la nuit du lundi 24, ses obsèques ont eu lieu au cimetière de Mélagues le vendredi 28 juillet.

Comme disaient les Romains à ceux qu'ils avaient en estime, « *Tibi sit levis terra* » ; « Que la terre te soit légère » ... et que l'éternité t'ouvre les bras.

### Cyber-base de Mélagues



#### Horaires

mardi 13h – 17h  
mercredi 13h - 17h  
jeudi 13h - 17h  
Tél: 0565995410

mairie.melagues@orange.fr

### Gîtes de Cartayrade



Hendrik & Dorine Brakel  
Cartayrade – Rials  
12360 Mélagues  
0685362074 ou 0608312424  
info@cartayrade.com  
www.cartayrade.com

### Volailles de Brioges



Sylvie et Jean-Louis Rivemale  
Brioges, 12360 Mélagues  
tél: 0982123996  
Port: 0687250205 - 0683060896  
volaillesdebrioges@orange.fr

## Un élu vient de nous quitter



Michel ARVIEU, maire de Gissac, est décédé d'un collapsus cardiaque le mercredi 26 juillet, à l'âge de 72 ans. Ce soir-là, vers 22 heures, il avait pris son quad pour rejoindre le troupeau de brebis de sa ferme. Il se trouvait seul à proximité de ses brebis quand soudain, il s'est effondré irrémédiablement, sans avoir souffert. Rien ne laissait prévoir une fin aussi rapide, même si, de temps à autre, une insuffisance respiratoire chronique devait être palliée par l'usage ponctuel d'un respirateur. Très estimé dans sa commune et dans l'ensemble de la communauté, il laissera le souvenir d'un homme dévoué à sa population, qui l'avait réélu à plusieurs reprises. La cérémonie funéraire s'est déroulée en l'église de Montlaur, le lundi 31 juillet à 15 h, suivie, selon sa volonté, de ses obsèques au petit cimetière de Montaigut.

Je garde la mémoire d'un excellent collègue, plein de mesure et de bon sens, devenu un ami, et j'adresse à son épouse, à tous les siens et à sa commune, l'assurance de toute ma sympathie.

## L'actualité communale

Après la fête des 1er et 2 juillet, dont rend compte le précédent numéro, nous avons accueilli à l'église, le mardi 11 juillet, l'une des meilleures chorales du monde, la californienne « *Cuesta Voce* ». Voir le compte-rendu ci-après.

Le conseil municipal s'est réuni au complet le vendredi 21 juillet, à la demande de la com'com, afin de donner un avis sur le projet de nouvelle charte du Parc naturel des Grands Causses. Comme les communes de Fayet et de Tauriac (et peut-être d'autres), nous avons donné, à l'unanimité, un avis défavorable à ce projet. Les trois communes, en effet, sont d'accord sur les constats suivants : la politique de développement proposée ne tient pas compte des petites communes, les élus du Parc ne sont pas à l'écoute des citoyens et décident sous l'influence de lobbies majoritaires dominés par les « bobos » ; leur politique énergétique est en contradiction avec les orientations actuelles de l'État. Pour notre part, à Mélagues, nous ajoutons que l'activité du Parc se disperse en actions non essentielles, qui relèvent surtout de la gesticulation médiatique. En outre, la « gouvernance » du Parc devient impérialiste, et sa bureaucratie, pléthorique.

Après la charte, nous serons amenés à délibérer sur les statuts du Parc. Il n'est pas du tout exclu que nous refusions de les adopter. Mais chaque chose en son temps, attendons de voir !

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

## Un concert choral magnifique

C'est celui que nous a donné la chorale californienne *Cuesta Voce*, le mardi 11 juillet, en l'église de Mélagues. A priori, cette dénomination peut surprendre, car l'anglais en est absent : *cuesta*, en espagnol, signifie « la côte », et *voce*, en italien « la voix ». On peut donc traduire « La voix de la Côte » : les choristes nous ont précisé que « *Cuesta* » était le nom de leur université. On se souviendra que les *Latinos* sont très présents en Californie, dont les trois villes principales : San Francisco, Los Angeles et Sacramento, la capitale, en témoignent, « *Voce* » dénotant la présence d'une forte colonie d'origine italienne.

Le répertoire, cependant, était très américain, fortement inspiré par les rythmes du jazz et la vibration musicale de chansons devenues classiques. Sur les 24 choristes, six, garçons et filles, ont introduit et interprété en solistes les airs les plus familiers, soutenus par des chœurs polyphoniques déployés en jeux de scène au rythme dansant. La voix de la soliste vedette a révélé, par sa force et sa pureté, une amplitude exceptionnelle, que la remarquable acoustique de l'église Saint-Martin a mise en valeur.

Nous avons déjà reçu à Mélagues, il y a quelques années, cette même chorale, alors composée de lycéens. L'un d'eux, devenu universitaire comme la majorité du groupe actuel, était déjà présent lors de leur prestation antérieure. Celle du 11 juillet a démontré l'évolution : net, limpide, enchaîné avec une précision absolue, tel est le résultat de leur progression. Entre-temps, la chorale est venue 11 fois en Europe, le répertoire s'est étoffé, et les qualités des interprètes leur ont valu de multiples récompenses aux festivals, aussi bien aux U.S.A. qu'à l'étranger – témoins, parmi les plus récents, le Vokal Total Festival de Vienne, (en Autriche, pays très mélomane), et le Festival de Jazz de Montreux (Suisse).

C'est aujourd'hui, sans conteste, une des meilleures chorales amateurs du monde. Les auditeurs de Mélagues ont su le reconnaître par leur enthousiasme soutenu.



Domage que, cette année, nous n'ayons pu recevoir qu'une seule chorale. C'est dû au décès subit de Robert Francescato, fondateur de l'association provençale *Choral Events*, décédé il y a quelques mois à son domicile varois, alors qu'il n'avait pas encore bouclé le programme 2023. Le public mélagais lui a dédié, en prélude au concert, une salve d'applaudissements, en remerciement pour sa tâche inlassable de découvreur des talents qu'il nous a fait partager.

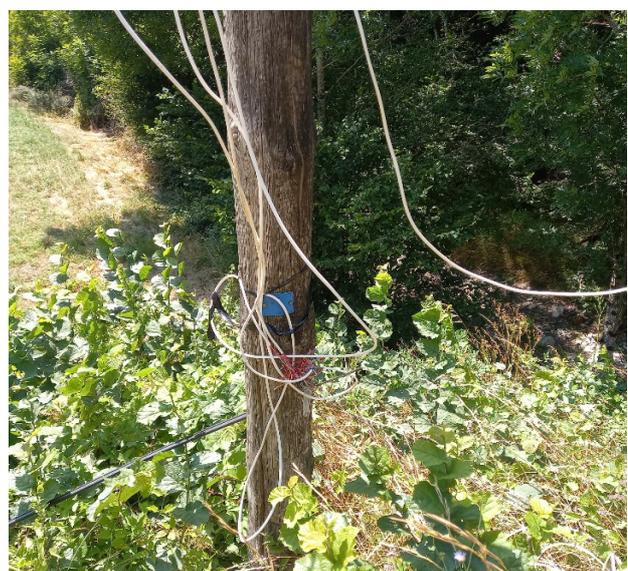


## Chronique d'une faillite annoncée

Aujourd'hui 2 août 2023, c'est le 46ème jour de panne de la téléphonie filaire pour une moitié de la commune (dont la mairie et la cyber-base). Je lis dans la presse locale que la région St-Juéry-Martrin a été dans la même situation de déshérence, et depuis la même date : coupure totale du filaire, desserte très parcimonieuse par la téléphonie mobile, laissant de nombreux habitants isolés, généralement les plus âgés et les plus solitaires. Le 11 juillet, j'ai reçu dans la commune un groupe de jeunes Californiens – le pays de la Silicon Valley. Ils étaient incrédules quand ils ont appris que nous en étions à ce point d'indigence, stupéfaits quand ils se sont rendus à l'évidence qu'il existe encore en France des populations que leurs services publics, parfois leurs élus, abandonnent délibérément, au mépris même de la loi. Car, malgré sa privatisation, et la pseudo-concurrence artificiellement créée dans le secteur de la téléphonie, l'opérateur « historique » reste toujours astreint à une obligation légale : celle d'apporter la téléphonie filaire en tout point du territoire national. Cette obligation lui pèse, car, de son point de vue, nos populations ne sont pas rentables. La notion de service public lui est indifférente. Au prix du suicide de nombreux techniciens, au moment de sa privatisation. Au prix, aujourd'hui, d'un abandon de fait des populations rurales, dans l'espoir qu'un jour ou l'autre, une Assemblée nationale aux ordres lèvera cette obligation. Vis-à-vis de mes hôtes californiens, j'étais confondu de honte d'avoir à leur montrer, malgré moi, à quel point de régression nous en étions arrivés.

Malgré moi : car depuis le début de la panne, j'ai dû effectuer, en moyenne, deux interventions par semaine. Mes courriers restent sans réponse.

Le service vocal d'Orange, d'un centre d'appel exotique à l'autre, au Maroc, à Madagascar, au Viet-Nam, sans avoir rien compris à ce que je lui demande, me donne une « marche à suivre » stéréotypée, inadaptée, qui reste sans aucun résultat. Quant aux équipes de dépannage, elles se sont avérées totalement incompetentes. Leur dernière bourde est d'avoir déplacé des poteaux à l'entrée d'un pont routier, de telle façon que les câbles, bien trop bas, sont accrochés et coupés à chaque passage d'un camion. Grossièrement rajustés à nu, les fils pendouillent dans le vide, malmenés par le vent. On nous annonce un délai de deux mois pour une réparation fiable. De rendez-vous non respectés en délais d'exécution, cette panne aura duré 3 mois. C'est un record dont je n'ambitionne pas que ma commune devienne titulaire !



En désespoir de cause, il reste aux « petits maires » que nous sommes une carte à jouer : faire traduire en justice la société Orange, pour non application de la loi qui l'oblige à assurer le service de la téléphonie filaire en tout point du territoire. Car la preuve est faite que ce service minimum n'est même plus rendu. Ce qui éveille de sérieux doutes sur l'efficacité de la fibre, dont l'installation a déjà pris 2 ans de retard !

## Devoirs de vacances

Tout bien considéré, c'est la saison ! Je vous propose donc, pour un moment, de revenir à vos jeunes années, celles du lycée ou de l'université, quand vous vous exerçiez à la pratique d'un exercice fondamental de l'étude du français, à la fois pour la rigueur de la pensée et la clarté de l'expression : je veux parler de l'explication de textes.

Pour que l'exemple soit très concret, nous allons travailler sur deux extraits du compte rendu N° 1 du 25 mai 2023, ayant pour thème l'**EHPAD** de Brusque. La réunion s'est tenue dans la salle des rencontres du pensionnat St-Thomas. L'idéal serait que vous puissiez vous référer au texte émis par la com'com'. Nous en retiendrons deux parties : la déclaration liminaire de la présidente (page 1) et les principales interventions du président du Département (pages 1,2,3, *passim*).



Commençons par attribuer un numéro d'ordre à chaque élément de la déclaration présidentielle. Nous y comptons huit phrases déclaratives, dont nous retenons l'essentiel. Nous éclairerons les rapports qui peuvent s'établir entre eux, en observant leur cohérence et/ou leur contradiction. Ainsi :

- n° 1 : « *la com'com' tient à conserver les 30 lits sur son territoire sous leur forme actuelle* » : c'est la pétition de principe. Nous remarquons d'emblée :
  - l'ambiguïté de l'expression « sur son territoire » : de quel territoire s'agit-il ?
  - « Sous leur forme actuelle » exprime une total impossibilité : quel que soit le territoire considéré, et notamment l'actuel, la forme ne peut rester identique, car elle implique ou transformation ou reconstruction à neuf. Sinon, il n'y aurait pas de problème !
- Le n° 2 : « *La com'com' ne financera pas la restructuration de l'EHPAD existant ou la construction d'un neuf à Brusque* » exprime le refus de toute intervention significative sur le site de Brusque, sans toutefois le justifier en rien : il s'agit donc d'un oukaze préalable qui ferme la porte à toute discussion,

- Les n° 4 et 5 « émettent » l'intervention financière éventuelle, « réaliser des travaux pour accueillir des lits », sur les sites de Camarès, Belmont-sur-Rance et, avec une disposition significative d'un « retard à l'allumage » qui n'est pas de pure forme, sur celui de St-Sernin sur-Rance,
- Le n° 8 « la communauté est en capacité d'assumer l'investissement pour redéployer les 30 lits de Brusque sur les structures existantes » : on ne saurait confirmer avec plus d'évidence qu'il s'agit bien d'un hold-up, dont le « butin » rendu disponible par le refus d'intervenir à Brusque ne serait pas négligeable (« objectif : 100 000 € H.T. Par lit »). Les bénéficiaires du hold-up sont nettement désignés. Mais quels travaux seraient concernés par cet « objectif » de 3 millions d'euros d'investissement ? Le partage du « butin » serait-il équitable ? Des travaux sur quelles structures ? Avec quels partenaires financiers ? Par ailleurs, pourquoi l'EHPAD de Brusque ne fait-il pas partie des « structures existantes », bénéficiaires potentielles de cet apport financier que la com'com' se dit « en capacité d'assumer » ? Cet EHPAD n'est-il pas situé sur le « bon » territoire ?
- Le n° 6 : « La com'com' est prête à accompagner la commune de Brusque pour la reconversion du bâtiment actuel » : comment ne pas interpréter cette phrase comme une contradiction flagrante avec le N° 2 ? Quelle reconversion ? Pour quoi faire ? Quel montant ? 3 millions d'euros également ?
- Le n° 7 : « La com'com' souhaite travailler sur le manque concernant l'accueil de jour, temporaire, et des lieux de répit » : belle proposition, innovante, dans l'air du temps ... mais tellement en contradiction avec l'esprit et la lettre du reste des énoncés qu'on ne peut la considérer autrement qu'un alibi, une parole en l'air pour se donner bonne consciences, et tenter ainsi de compenser le refus initial.

Bien habile qui pourrait tirer une conclusion cohérente de ce patchwork de non-dits et de contradictions. Ni sur le fond, ni sur la forme, ces propositions ne sont pas défendables. D'autant plus qu'elles souffrent, par comparaison, des positions claires exprimées par Arnaud Viala, président du Département. Qu'on ne se méprenne pas : je n'en fais pas un éloge sans nuances. Au fil de ses interventions (*passim*, pages 1, 2 et 3), il retient « l'incapacité de la com'com' pour réaliser l'investissement du bâti, quel que soit le lieu ». Il réaffirme, sans être plus explicite que « les services du C.D.12 et de l'A.R.S. vont travailler à faire ressortir les besoins, [et que] les conclusions seront suivies d'une prise de décision concernant les 30 lits de Brusque ». Le calendrier de cette décision est le mois d'octobre. En réponse à la maire de Brusque, il rappelle que « le Département sera moteur pour aider, comme c'est le cas pour toutes les municipalités aveyronnaises ».

Ces propos sont très « politiques ». Il convient de les considérer comme tels : ce n'est pas un engagement, mais une porte entrouverte. Il est encore temps de mettre le pied dedans pour qu'elle ne se referme pas. Cela suffit pour motiver, d'ici octobre, ceux qui veulent toujours se battre. La com'com' commettrait une erreur majeure, et même une faute, si d'ici là elle ne se joignait pas aux efforts de la commune pour soutenir le projet St-Thomas, ou un autre à Brusque. Pour ma part, j'ai dit ce que j'avais à dire, j'ai fait ce que j'avais à faire. Je n'interviendrai plus dans ce débat. Que la présente analyse de cet ardu « devoir de vacances » aide chacun à prendre ses responsabilités.

À ce jour, et malgré le dépeuplement subi, comme tous les villages de notre Sud profond, Brusque reste le modèle d'une commune intermédiaire entre les anciens chefs-lieux de nos trois cantons et les petites communes. La promotion à la hussarde, dont François Hollande s'est rendu responsable, de la Cavalerie comme chef de file unique de la « banane du sud » est un échec total.

Or, Brusque est encore doté de services qui lui conservent un rôle de relais économique et de cohésion sociale : une supérette, une boulangerie, un café, un restaurant, un garage d'automobiles et un bel ensemble pour séjour de vacances. Avec l'acceptation empressée de la fermeture de l'EHPAD, c'est un coup de poignard dans le dos que la com'com' inflige à cette commune, contribuant ainsi sans excès de scrupules à l'appauvrissement du territoire. Sans excès de lucidité non plus. En outre, l'estimation de 3 millions d'euros, répartis sur 3 unités distinctes, est fortement minorée. Il faut probablement compter le double pour 3 aménagements séparés, avec tout le risque architectural d'un « replâtrage » approximatif, d'un remodelage inévitable des parties communes, qui porteraient atteinte au fonctionnement actuel des 3 structures hâtivement modifiées.

Ces dernières années, Brusque a déjà perdu la poste – car les agences postales communales ne sont que des pis-aller -, et un hôtel-restaurant autrefois réputé dont il ne reste qu'une coquille vide. Pour les EHPAD, faut-il aller vers la tendance majoritaire, à savoir l'inflation des structures et leur centralisation dans les agglomérations plus importantes ? Faut-il construire des « usines à vieux » comme on a des « usines à vaches » ? Il semblerait que même l'UDSMA – une structure mutualiste, pourtant – soit devenue une adepte de cette tendance, préconisant une modélisation à 50 places minimales, pour viser en priorité un équilibre financier, prioritaire sur l'humanisation des lieux de vie. Ce n'était pas notre choix, quand nous avons créé le Sherpa. Ce n'est pas non plus le cas de la majorité des EHPAD aveyronnais. Je n'ai aucune envie de voir nos aînés de Camarès, Belmont ou Saint-Sernin exilés loin du cadre habituel de leur vie active, et regroupés dans de grands ensembles multi-étages à Rodez, Millau, voire St-Affrique. Les établissements à taille humaine sont quasi tous déficitaires ? Et alors ! La solution relève avant tout de l'État, de ses choix politiques qui sont aussi des choix financiers, aussi néfastes les uns que les autres.

Le pays a-t-il vraiment besoin d'un nouveau porte-avions nucléaire, ou de dix sous-marins de plus ? Tout cela coûte des milliards à construire, à entretenir et à faire fonctionner. Pour quoi faire ? La légitime fierté de notre pays, qui fut autrefois respectueux de ses aînés, n'est pas de compter une dizaine des financiers les plus riches du monde, mais de se doter d'un modèle de civilisation qui donne à chacun, de sa naissance à son départ, les moyens d'une vie harmonieuse et digne. Nous sommes loin du compte ! Entre l'urbain et le rural, entre les classes d'âge, les inégalités se creusent. Tout cela, c'est de la dynamite sociale, qui finira pas exploser. Peut-être un jour pas si lointain. Dans le roman de René Barjavel, intitulé « Ravage », c'est une gigantesque panne d'électricité qui est le détonateur. Dans nos zones rurales déshéritées, ce sera peut-être le téléphone, ses dysfonctionnements ou son absence – une véritable honte, au regard des prétentions de nos politiciens, qui n'ont guère la fibre humaniste !

L'intelligence, dit-on, devient artificielle – ce qui constitue un abus de langage, car les machines, aussi perfectionnées soient-elles, sont à jamais incapables de régurgiter autre chose que ce dont on les a gavées ; la connerie, en revanche, reste bien naturelle, et certains de nos dirigeants, en plus de leur mépris des humbles, l'ont aussi en partage. Nos aînés ne doivent pas en être les victimes. L'ensemble de la population non plus. Par-delà les politiques économiques dont le seul but est le profit, tels le conglomérat *Orpéa* et ses clones, je préfère, comme l'Antigone de Sophocle, m'en référer « *aux lois sûres, aux lois non écrites des dieux* ». Ce sont des valeurs qui nous ont construits : depuis trois mille ans, elles n'ont pas perdu une once de leur ardente nécessité.

## **INVITATION**

Selon une tradition vieille de quelques années, la population de la commune de Mélagues est invitée, le **samedi 5 août à partir de 10 H 30**, à une rencontre avec le Conseil municipal, qui se tiendra dans la cour de l'école.

La municipalité vous informera de son activité et de ses projets, et s'efforcera de répondre à vos questions.

La rencontre sera suivie de l'habituel moment convivial, auquel vous serez les bienvenus.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **Énigme**

Quel rapprochement humoristique pouvons-nous opérer entre la capitale historique de l'Iran, et un félin qui nous est familier ?

Indice

La réponse repose sur une phonétique orale. L'écrit comporte deux lettres supplémentaires, mais perd un accent aigu.

# SUPPLÉMENT

texte tiré de la lettre du maire rural, n° 500 du 10 juillet 2023

## Face aux dysfonctionnements de la fibre optique, un sénateur propose de sanctionner les opérateurs

Le déploiement de la fibre ne va pas sans difficulté. Certes, 80% des Français devraient être raccordables à la fin de l'année, mais les plaintes d'usagers comptabilisés comme raccordés par les opérateurs et l'ARCEP, se multiplient. Le sénateur de l'Ain, Patrick Chaize, s'en est alarmé et a déposé une proposition de loi pour y remédier, adoptée à l'unanimité par ses collègues sénateurs.

### Entretien

*La Lettre du Maire:* pouvez-vous nous expliquer le mode de déploiement de la fibre optique retenu par l'État ?

*Patrick Chaize:* le territoire français a été réparti en trois zones : d'abord les zones très denses qui concernent les 200 villes les plus importantes et leurs agglomérations. Dans ces zones, aucune difficulté, les quatre opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free) sont prêts à installer le réseau puisque les clients potentiels sont nombreux. Puis les zones AMII, c'est-à-dire « appel à manifestation d'intention d'investissement ». Elles sont liées aux règles européennes en matière de concurrence qui exigent que l'État vérifie la carence de l'initiative privée avant de soutenir financièrement le déploiement. L'État a ainsi lancé un appel pour solliciter des opérateurs prêts à déployer le réseau de fibre. Orange et SFR se sont portés candidats et ont identifié 3000 communes concernées.

Enfin, troisième zone, la zone RIP pour « réseau d'initiative publique ». Elle correspond aux parties du territoire les moins rentables parce que peu peuplées. Les opérateurs ne vont donc pas se bousculer. Les collectivités territoriales sont alors autorisées à intervenir, toujours selon les règles européennes, puisque la carence est avérée. Elles ont pris en charge le déploiement, le plus souvent sous la forme de délégation de service public ou même parfois directement en régie. Dans les zones RIP, de multiples opérateurs interviennent, dont les opérateurs commerciaux au travers de filiales.

*La LDM :* ce sont les zones AMII qui ont suscité un différend entre l'ARCEP et Orange, l'autorité de régulation reprochant à l'opérateur de ne pas avoir respecté les engagements pris dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ?

*P.C :* oui, Orange considère que le nombre d'habitations à raccorder qui lui avait été donné selon le recensement de l'INSEE de 2014 était erroné, car, depuis près de dix ans, on a beaucoup construit.

*La LDM :* d'un côté, on constate un déploiement rapide de la fibre optique et de l'autre la multiplication des réclamations. Comment l'expliquez-vous ?

*P.C :* les opérateurs commerciaux ont négocié avec l'ARCEP pour assurer eux-mêmes le raccordement de la rue (où est installée l'armoire) jusqu'à l'habitation. C'est ce que l'on appelle le mode STOC pour « sous-traitance à l'opérateur commercial ». Or, la fibre optique a été victime de son succès. Les besoins d'installation à satisfaire dans un laps de temps très court se sont accentués. Les opérateurs commerciaux ont donc fait appel à de multiples sous-traitants qui n'avaient pas forcément la compétence requise, faute de formation.

*La LDM :* le nombre d'usagers correctement raccordés donné par l'ARCEP ne correspond pas forcément à la réalité du terrain. Vous pouvez nous en dire plus ?

*P.C :* les sous-traitants, pas toujours bien formés, doivent travailler vite pour être correctement rémunérés.

Un exemple : l'installateur arrive devant l'armoire pour brancher l'habitation sur le réseau, et il n'a pas la clé. Aller la chercher peut lui prendre un quart d'heure. Il peut alors préférer ouvrir l'armoire avec un pied de biche, ce qui lui prendra quelques secondes, et donc mal la refermer avec, par la suite, des risques d'endommagements. Autre exemple : le sous-traitant procède au raccordement et cela ne fonctionne pas. Si cela ne fonctionne pas, il ne sera pas payé. Il débranche donc un câble déjà installé et qui fonctionnait pour prendre sa place. Pour l'ARCEP, le câble débranché est une installation qui n'est pas comptabilisée comme défectueuse puisqu'elle a fonctionné.

La LDM : les problèmes que vous décrivez se posent essentiellement dans les deux dernières zones ?

P.C.: oui car, dans les zones très denses, l'usager a un rapport direct avec l'opérateur commercial qui a déployé le réseau.

Dans les deux autres zones, c'est une relation à trois : le client, l'opérateur commercial et l'opérateur d'infrastructure.

La LDM : que proposez-vous pour améliorer les choses ?

P.C. : contrairement à ce que soutiennent les opérateurs, je ne propose pas de remettre en cause le mode STOC, mais de donner pouvoir à l'ARCEP pour sanctionner les opérateurs quand des malfaçons sont constatées, un pouvoir de sanction que l'autorité de régulation n'a pas pour l'instant. Je propose également de renforcer les droits du consommateur : actuellement, quand la fibre ne fonctionne pas, il paye toujours son abonnement. En cas de dysfonctionnement, l'abonnement devrait être suspendu. Si le dysfonctionnement se prolonge, il devrait percevoir une indemnisation et, enfin, résilier son contrat pour se tourner vers un autre opérateur. Par ailleurs, en zone RJP, les opérateurs sont subventionnés par la collectivité publique. La subvention devrait être remise en cause quand il y a des problèmes.

La LDM : votre proposition de loi a été votée à l'unanimité. Pensez-vous que l'Assemblée nationale vous suivra ?

P.C. : il est certain que les opérateurs exercent un lobbying très intense.

Mais je ne doute pas que les députés soient alertés par les remontées du terrain dont j'ai eu moi-même connaissance. Les opérateurs ont d'ailleurs reconnu le problème lors d'une table ronde à l'Assemblée nationale, il y a quelques semaines, et pris oralement des engagements inscrits dans ma proposition. Si le vote de la proposition suffit à les faire évoluer, cela me convient et on pourra en rester là.

Mais je peux également en douter.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**La lettre du maire rural, n° 500, 10 juillet 2023. Le texte se suffit à lui-même, pour dissiper les effets de la propagande qui a tenté de minimiser la situation désastreuse du réseau téléphonique traditionnel.**

**« Demain on rasera gratis ! » Ne soyons pas dupes !**